



Echange avec le DRH de la DAP

03 mai 2024

Le vendredi 03 mai 2024, **Force Ouvrière Justice** a été convié a échangé pendant près de 2 heures avec le DRH de la DAP en présence du Chef d'établissement, de la DRH et du secrétaire général de la DISP de Paris.

Dès sa prise de paroles, notre organisation professionnelle a souligné la nécessité de maintenir un dialogue social nourri et constructif avec ses interlocuteurs, en particulier dans ce contexte actuel.

Notre secrétaire local a insisté beaucoup sur **l'exigence de responsabilités** qui engageait notre syndicat pour garantir l'intégrité physique et psychique des personnels tous corps et grades confondus.

Il n'était nullement question pour **Force Ouvrière Justice** de remettre lors de cette échange protocolaire une lettre ouverte reprenant en chœurs les problématiques et les difficultés des personnels que notre organisation a déjà décrit et dénoncé à maintes reprises dans les instances locales et régionales.

Nous avons fait le choix pragmatique de faire entendre avec nos tripes, en homme de terrain, face à notre interlocuteur du jour, les difficultés de ses hommes et femmes qui servent notre administration au quotidien avec engagement, abnégation et professionnalisme.

Nous avons regretté le manque d'anticipation de l'administration pénitentiaire sur l'impact des JOP sur la DISP de Paris qui est particulièrement concerné.

De ce fait, nous avons discuté sans langue de bois et posé sur la table ce constat alarmant tant sur nos effectifs que sur la surpopulation carcérale et les conséquences intrinsèques sur le fonctionnement du CP de Fleury-Mérogis.

- Taux de couverture prévisionnel des effectifs 86%.
- Surpopulation pénale plus de 130%.

Nous étions conscients que le DRH de la DAP, n'était pas venu avec une baguette magique pour faire des annonces mais pour prendre la température. Pour notre section locale, c'était le moment opportun de **montrer les priorités, de maintenir la pression pour décliner enfin les mesures d'urgences et d'exceptions tant au niveau du judiciaire que de l'administration pénitentiaire.**

Mesures attendues et qui seront scrutées pour contenir cet eczéma moral qu'est la surpopulation carcérale et palier au manque d'effectif chronique avec dans le viseur : concilier vie familiale et vie professionnelle.

Sur ce point, Le DRH de la DAP nous a confirmé que des discussions sont en cours au sein notamment de groupes de travail en étroite collaboration avec nos nationaux portant sur :

- L'organisation de service
- Les ELSP
- ect..

L'objectif ciblé c'est de soulager la charge de travail des personnels de notre administration dans ce contexte d'inflation carcérale et du manque d'effectif.

Force Ouvrière Justice a demandé des précisions sur la déclinaison des primes JOP et les critères retenus. Le DRH de la DAP reste évasif et se réfère à la note du secrétariat général en indiquant toutefois 3 graduations en fonction de la mobilisation voire la sur-mobilisation des acteurs du terrains : 500/ 1000/1500 euros (groupe de travail en cours sur le sujet).

Force Ouvrière Justice a demandé que la prime de roulement de 300 euros ne rencontre pas de freins administratifs sur origine dans son versement quand les agents remplissent les conditions (les postes fixes, les brigades, etc...)

Par ailleurs dans le même registre, nous avons demandé si des discussions sont en cours sur l'élargissement de d'autres primes à l'instar de celle des moniteurs de sports. Sur ce point, il a rappelé les instructions sur les contraintes et restrictions budgétaires imposées à chaque Ministère. Notre administration ne fait pas l'exception.

Par ailleurs, sur la **non prise en compte de l'imputabilité de service** dans certaines situations comme évoqué dans notre déclaration liminaire du CSA en date du 25 avril 2024. **Force Ouvrière Justice accompagnera les agents concernés à formuler les recours et à saisir au préalable le conseil médical de son ressort via les RH de proximité.**

Force Ouvrière Justice a rappelé que notre syndicat reste en soutien sur les droits et les spécificités des fonctionnaires éligibles aux congés bonifiés.

La situation des congés bonifiés sur la DISP de Paris reste un sujet sensible et préoccupant. **Force Ouvrière Justice** revendique un **TCCBS régionalisé** (Taux de Compensation de Calculs des Besoins des Services) pour prendre en compte la réalité du terrain et des chiffres.

Sur ce point notre secrétaire général a sollicité un groupe de travail au niveau national.

Le bureau local Force Ouvrière Justice prend acte de cette visite sur notre établissement pénitentiaire pour mesurer l'urgence de la situation et la mise en œuvre de mesures d'exceptions.

Adresse du Bureau local : Espace Base Vie
7 avenues des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/FOJusticeFleuryMeroGIS)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 04 mai 2024

